



« MOIS DU CONSOMMONS LOCAL »

MOT DE MONSIEUR LE MINISTRE

Dans le souci de renforcer la position et la compétitivité des produits made in Burkina sur le marché national, de mettre à la disposition des consommateurs des produits de qualité et de contribuer à améliorer les revenus des acteurs, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 le « **mot d'ordre consommons Burkinabè** ». Le mot d'ordre consommons burkinabè est une politique qui consiste à promouvoir le développement endogène à travers le développement de la production, de la transformation, et de la consommation des produits faits au Burkina Faso.

Il a pour base fondamentale le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), à travers son axe 3 « **dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois** ».

En soutien à cette politique, plusieurs actions et réformes ont été entreprises. Il s'agit notamment de la prise de textes réglementaires pour encourager les structures publiques de considérer en priorité, les produits locaux dans leurs consommations. Aussi, la circulaire N°2017-002/PM/SG/DGEF du 13 janvier 2017 édictant les « **mesures portant consommation des produits locaux par les structures publiques** » et l'arrêté N°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement, révisé le 10 février 2020 pour élargir la liste des produits de 10 à 26, ont-ils été pris.

Ces mesures qui ont été instaurées dans un contexte marqué par des difficultés d'écoulement de certains produits notamment, le riz, la pomme de terre, la tomate, l'oignon, le niébé, le sucre et l'huile alimentaire, ont permis d'atteindre des résultats fort appréciables en terme d'accès à la commande publique, d'amélioration de la visibilité et de l'image des produits burkinabè auprès des populations, d'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché, de la perception que les consommateurs ont des produits locaux, etc.

Outre ces mesures incitatives qui ont permis l'amélioration de l'accès aux commandes publiques par les PME et les organisations faitières, la création de richesses et d'emplois, plusieurs autres actions ont été réalisées. Il s'agit notamment, du projet pilote de labellisation des produits du terroir (du pagne tissé Faso Dan Fani, du chapeau de Saponé, du pagne Kôkô donda, du beurre de karité et les produits des cuirs et peaux de Kaya), de l'initiative cent (100) produits certifiés, de l'initiative 1000 produits certifiés à coût partagé et de la création du label made in Burkina, qui sont en cours de réalisation.

D'autres actions en lien avec l'incitation à la préférence locale encouragée par les structures publiques et privées, parmi lesquelles, l'amélioration de la qualité des produits, du conditionnement et de l'emballage ainsi que l'augmentation des capacités nationales de transformation des produits des PME, sont aussi en chantier.

Par ailleurs, dans le souci de susciter la consommation du pagne tissé, l'arrêté N°2017-059/PM/CAB du 29 novembre 2017 portant promotion et valorisation du Faso Dan Fani (FDF) a été pris par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre. Cet arrêté encourage le port du FDF lors des cérémonies officielles et des manifestations d'envergure nationale. Il s'agit de toute activité présidée par SEM le Président du Faso, SEM le Premier Ministre

ou les Ministres (SIAO, FESPACO, SITHO, SNC, JNP, Forum National des Femmes, Foires, etc.).

A côté des actions de promotion des produits locaux, des contrôles sont régulièrement effectués par la Brigade Mobile du Contrôle et de la Répression des Fraudes (BMCRF) en vue de lutter contre les fraudes et assainir l'environnement économique concurrentiel, pour instaurer les bases d'une saine concurrence entre les produits locaux et les produits importés.

Aujourd'hui, on observe un changement progressif et positif de comportement et d'habitude de consommation des institutions publiques et privées et des populations, en faveur des produits made in Burkina. Cela est d'ailleurs de plus en plus visible au niveau vestimentaire où les jeunes, les femmes, les enfants et les personnes âgées, arborent fièrement les tenues en Faso Dan Fani ou en Koko Donda. En outre, les cantines scolaires utilisent **plus de 75% de produits locaux**. L'objectif est d'atteindre les **100%**. Cette démarche a été donc largement saluée et partagée par les opérateurs économiques et les consommateurs qui ont adopté des comportements responsables et patriotiques ayant permis d'améliorer l'écoulement des produits « **made in Burkina** », l'augmentation des revenus, la création et la sauvegarde de milliers d'emplois.

En perspective, l'étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion et de développement durable des produits locaux est en cours. Le rapport de cette étude qui sera assorti d'un plan d'actions sera disponible au plus tard en fin de cette année 2020. Par ailleurs, un plan de communication sur les produits made in Burkina a été élaboré et sera implémenté courant tout ce mois d'octobre 2020. La mise en œuvre de ce plan contribuera à renforcer davantage la visibilité, l'accessibilité et la disponibilité de nos produits.

L'apparition de la maladie à Covid-19 en mars 2020 est venue nous conforter tous définitivement dans l'option de reposer

notre politique économique sur le développement endogène et la souveraineté économique. Cette option a été d'ailleurs partagée par bon nombre de pays qui ont pris conscience de la nécessité de renforcer leur marché intérieur et de renforcer les échanges inter-africains.

S'inspirant de cette vision dont le Burkina Faso assure le leadership, dans l'espace ouest africain voire africain, la réunion des ministres chargés du commerce de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a institué en sa séance du 25 octobre 2019, tenue à Ouagadougou le mois d'octobre comme « ***mois du consommans local dans l'espace UEMOA*** ». Cette action s'inscrit dans le cadre de la consolidation des initiatives régionales en faveur de la construction du marché commun, la promotion des échanges commerciaux intra-communautaires et la facilitation des échanges,

Au cours de ce mois, il est demandé aux Etats membres d'intensifier les actions de promotion de la consommation des produits locaux et ceux de l'espace UEMOA. Ces actions concerneront les produits agro-sylvo-pastoraux, artisanaux et industriels. Seront également concernés, les secteurs de production et de fourniture de services.

En vue de réussir la célébration de la première édition du « ***mois du consommans local*** », l'initiative sera lancée dans notre pays. Dans ce cadre, je voudrais au nom de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, notre Champion du « Consommans local », lancer un appel à tous les Burkinabè des villes et des campagnes, toutes les productrices et les producteurs, les transformatrices et les transformateurs, et à tous les consommateurs de produits locaux, à maintenir cet élan de patriotisme et garder haut et vif le flambeau que nous a légué le Président Thomas SANKARA. Aussi, chacune et chacun en ce

qui le concerne, pourra poser à titre individuel ou collectif, un acte majeur de promotion du « **consommons local** ».

D'ores et déjà, je félicite les Burkinabè pour leur regain d'intérêt pour les produits du terroir. Soyez en sûr qu'à chaque fois que vous consommez Burkinabè, ce sont des emplois qui se créent, des revenus qui se forment et c'est toute l'économie nationale qui gagne. Je félicite également les promoteurs privés qui organisent chaque année, qui des foires, qui des salons ou encore des cadres de réflexion pour mettre en lumière le savoir-faire burkinabè. A l'endroit des acteurs du secteur privé, du monde de la culture, du tourisme et du cinéma, je vous invite à promouvoir d'avantage la qualité et l'excellence pour accompagner durablement la formidable dynamique enclenchée depuis quelques années. Pour ma part, les efforts ne seront pas ménagés pour améliorer le climat des affaires et assainir l'environnement économique dans lequel s'expriment l'offre et la demande de biens et services.

Enfin, j'informe les populations du Burkina Faso et de la diaspora, qu'il est prévu **les 12 et 15 octobre 2020**, les activités entrant dans le cadre du « **mois du consommons local** » à Ouagadougou. A cet effet, je lance un appel solennel pour une participation massive à cet important et historique évènement.

Vive le Burkina Faso,

Vive le label Burkina, Je vous remercie.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat

Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon